

# COMMUNE DE VICHÈRES

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 MARS 2016

L'an deux mil seize, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

**Étaient présents :** M MORAND, M CHAUMETON, Mme BROTHELANDE, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN DE BRY, M. RICARDEAU, M LAUVERGNAT, M LETOURNEUR, M. BERAU, M PATRY.

**Secrétaire de séance :**

**Absents :**

-----  
Le dernier compte-rendu est approuvé.

## DÉLIBÉRATION

### 11/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET PRESBYTERE

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2015, présenté par le receveur municipal.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 853.60	12 532.54
Excédent		10 678.94
Section d'Investissement	15 524.07	10 602.97
Déficit	4 921.10	

### 12/VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRESBYTERE

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte de gestion 2015, présenté par le Maire.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 853.60	12 532.54
Excédent		10 678.94
Section d'Investissement	15 524.07	10 602.97
Déficit	4 921.10	

## **14/ADHESION A LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC DEVELOPPEE PAR LE SDE 28**

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public figure parmi les compétences que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) peut exercer à la demande d'une commune.

Dans cette situation, le SDE 28 a pour mission d'assurer l'exploitation, la maintenance et le contrôle régulier des installations d'éclairage public, ainsi que d'exécuter et de contrôler les travaux décidés par la commune. De même, le SDE 28 s'engage :

- à apporter conseil et assistance,
- à recenser les ouvrages (foyers lumineux, armoires de commande...) et à les reporter sur son système d'information géographique *Infogéo 28* (lequel est mis à disposition de la commune),
- à émettre des avis techniques sur les projets des lotisseurs et à répondre aux Déclarations de projets de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT),
- à concevoir enfin un rapport annuel d'exploitation.

Compte tenu de la durée des contrats à conclure avec les entreprises prestataires, il est précisé qu'en optant pour ce choix la commune s'engage avec le SDE 28 pour une période minimum de 4 ans.

Hormis quelques prestations optionnelles, ce service ne concerne pas la mise en valeur du patrimoine par la lumière, les illuminations temporaires, l'éclairage des installations sportives ou bien encore la gestion des feux de signalisation.

Enfin, sur le plan financier, les interventions du syndicat reposent sur une contribution annuelle de la commune pour la partie exploitation, maintenance et contrôle des installations, et sur un partenariat défini opération par opération pour ce qui concerne les investissements.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le règlement relatif aux conditions d'exercice de la compétence Eclairage Public par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, et décide d'adhérer à la date du 1 avril 2016 à la compétence Eclairage Public développée par le SDE 28, laquelle recouvre les investissements, l'exploitation, la maintenance et le contrôle des installations.
- Prend acte qu'un constat contradictoire portant sur la quantité et la valeur historique des installations emportera transfert effectif de la compétence Eclairage Public au SDE 28 et instauration du service.
- Donne son accord à la mise à disposition des installations d'éclairage public de la commune au SDE 28 pour la durée de son adhésion.
- S'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au paiement de la contribution due au SDE 28.

- Approuve les dispositions de la convention à intervenir avec le SDE 28 pour l'accès au système d'information géographique *Infogéo 28*.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision d'adhésion à la compétence Eclairage Public du SDE 28.

### 13/ENTREPRISES RETENUES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

-Vu la publication sur la plateforme de l'Association des Maires de l'avis d'appel public à la concurrence du 10 décembre 2015, concernant la restauration de la couverture nord de la nef et du chœur de l'église Notre Dame de Vichères,

Après avoir pris connaissance des offres des entreprises :

MACONNERIE-PIERRE DE TAILLE	PIERRE ET PATRIMOINE	29 469.23 €
	QUELIN	30 086.61 €
	BROTHELANDE	52 130.00 €
COUVERTURE	AUTHON CONSTRUCTION	49 516.00 €
	BEQUET	33 956.00 €
	CHEVEREAU	36 195.00 €
	BOUSSIN-LIEGAS	34 654.00 €
	GIRARD	44 789.00 €
	DRU	33 466.00 €
SERRURERIE	TEMPIER	4 750.00 €
MENUISERIE	PLAM	8 565.46 €
	CHAILLOU	10 540.00 €
	GUINARD	4 360.00 €

Le Conseil Municipal unanime retient les prestations des entreprises suivantes :

QUELIN à Mignières 28630, pour le lot maçonnerie-pierre de taille Entreprise d'Eure et Loir donc de la région Centre Val de Loir.	30 008.61 €
BEQUET à Courgeon 61400, pour le lot couverture Entreprise qui a réalisé 70% de la couverture en 2004	33 956.00 €
TEMPIER à Saint Luperce 28190, pour le lot serrurerie Seule proposition	4 750.00 €
GUINARD à Saint Aubin des Bois 28300, pour le lot menuiserie Moins disant.	4 360.00 €

Le conseil municipal unanime autorise le Maire à lancer l'ordre de service auprès des entreprises pour le compte de la commune et le charge d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents se rapportant au marché.

## **15/ DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX RESTAURATION DE L'EGLISE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES examen du dossier des travaux concernant la réfection de la face nord de la toiture, des contreforts en pierre et la restauration du portail de l'église Notre Dame de Vichères,

CONSIDERANT la réelle nécessité de travaux afin de préserver l'existant et apporter des améliorations au patrimoine,

APPROUVE le plan de financement pour les devis des travaux s'élevant à la somme de 80 793.51 euros hors taxes, soit 96 952.21 euros TTC qui s'établit comme suit :

DRAC	16 159 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	24 500 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	7 000 €
SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS	3 000 €
FONDATION DU PATRIMOINE	5 600 €
Dont souscription publique	7 600 €
AUTOFINANCEMENT	33 093 €

SOLLICITE à cet effet une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

## **TRAVAUX**

## **COMPTE RENDU SYNDICATS**

### **AQUAVAL**

De nombreuses soirées à thème sont organisées. La contribution des communes doit baisser de 2%.

### **PAP**

Un projet d'achat de terrain d'activité est en cours.

# DIVERS

## HORAIRES DU PERSONNEL

### Philippe COTE-COLISSON

Définition de ses nouveaux horaires compte-tenu de son emploi du temps à la communauté de commune.

Mise en place d'un suivi de ses horaires désormais annualisés.

Les heures supplémentaires qu'il a effectuées en 2015 seront récupérées et payées par moitié.

Une heure par semaine lui sera payée pour les courses de la cantine.

### Sylvie MASSON

Prolongation pour 1 an du contrat à 15 h/semaine à compter du 11 mai 2016.

Un accord lui est donné pour cumuler des vacances de 2015 et 2016 afin de lui permettre de prendre plus d'une semaine au mois d'août.

## FRENE DU RONCERAY

Le maire évoque la menace de cet arbre qui est sur le domaine communal.

En 2015 une grosse branche est tombée dans le chemin.

Il est choisi de le sécuriser, en coupant les branches menaçantes, plutôt que de l'abattre.

Coût de l'opération : 336.00€ TTC

Stéphane BEREAU demande l'entretien d'une haie située au lieudit le Plessis dont les acacias commencent à pourrir.

La séance est levée à 23 heures